



## DECLARATION LIMINAIRE CHS CT 27 06 2022

Madame la Présidente,

La note d'orientation ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail , présentée en Avril 2022, soulignait dans son avant-propos, le rôle de « préventeur » des risques psycho sociaux...

Cette note oublie de préciser que les réorganisations sont en fin de finalisation (terme de la direction) dans presque toutes les régions sauf Paris.

Pourquoi alors élaborer cette anticipation ... ?

Notre Directeur Général M. Fournel propose à tous les agents un «grand remue méninges» car le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) et CAP 2022 se terminent.

Comment faire encore mieux avec moins de personnels et sans les représentants syndicaux bien sûr ? Réduire, voire supprimer, les instances, décrédibiliser les syndicats représentatifs, voilà une des futures missions de notre directeur.

Nos services sont restructurés, délocalisés, supprimés, des missions sont externalisées en tout ou partie. Les plages d'accueil physique sont restreintes laissant peu de place aux populations les plus précaires. Les accueils en distanciel sont multipliés et privilégiés.

Ce sont les agents et la population qui en font les frais.

Des travaux qui vont s'échelonner jusqu'à l'été précise le message, alors faisons vite !

Or ces orientations ont déjà été présentées aux directeurs à Poitiers en Mars 2022.

Comment croire notre directeur alors que des cabinets privés ont déjà publié des articles sur les nouvelles mesures à mettre en place pour amplifier les changements dans notre administration ?

Au niveau local, lors des groupes de travail concernant les restructurations, des réflexions sont faites aux les représentants syndicaux car ils posent

trop de questions et dérangent la direction (réflexions au GT du SIP Départemental puis du SIE Départemental). Un agent n'aurait t'il plus le droit de s'exprimer librement de ses missions ?

Un agent syndiqué n'a plus le droit non plus de porter un projet sur le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail ?

La cellule de médiation venue de Paris a effectué des entretiens individuels afin de trouver des solutions aux problèmes relationnels de la Trésorerie Hospitalière.

L'organisation au sein de ce service ne sera donc pas analysée et les charges successives resteront à réaliser.

Le signalement pour harcèlement et les documents en possession de la direction serviront à quoi alors ?

La restructuration est accomplie « quoi qu'il en coûte » va assurer la direction locale...

Les représentants de la CGT au CHS CT vous rappellent, Madame la Présidente, les revendications suivantes :

- La fin du gel du point d'indice
- Le refus de toute rémunération au mérite
- La refonte des grilles indiciaires (parfois 9 ans pour un changement de 5 points d'indice)
- Le maintien et le renforcement de nos missions : 10 % de personnels en plus
- La fin des usines dans les Services de Gestion Comptable
- Le comblement des vacances d'emplois par des emplois statutaires et non des contractuels.
- L'appel de la liste complémentaire B interne